

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le DOUZE OCTOBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 06 octobre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 04**

**Nombre de votants : 18**

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 14**

Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Pillot Serge

**Absents et excusés : 08**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Dupieux Gilbert, Voirin Pierre, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Page Olivier

**Pouvoirs : 04**

Monsieur Dupieux Gilbert	à	Monsieur Muffat Quentin
Monsieur Heu Benoît	à	Monsieur Trombert Fabien - maire
Madame Bouvier Véronique	à	Madame Tournier Michelle
Monsieur Page Olivier	à	Monsieur Herbron Franck

**- Madame Marie Baud a été désignée secrétaire -**

### D\_2023\_10\_02

#### Location du terrain et du hangar pour hélicoptères d'Avoriaz

Il est rappelé, qu'en 1997, la commune a consenti un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans au profit de Mont-Blanc Hélicoptères pour la location d'un terrain situé à Avoriaz avec autorisation de construire un hangar pour hélicoptères. Au terme de ce contrat, le 5 septembre 2015, le bâtiment deviendra propriété de la commune.

Le Conseil municipal a adopté un nouveau bail de location simple en date du 9 juillet 2015 d'un montant de 9 912 € révisable chaque année, pour le terrain et le hangar, d'une durée de 5 ans.

A échéance du contrat de location, des conventions d'occupation précaire ont été signées jusqu'au 30 novembre 2023 conformément aux modalités précitées.

Il est donc proposé au Conseil municipal un nouveau bail de location simple, à intervenir en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, d'un montant de 10 974,54 €, révisable chaque année, pour le terrain du hangar, d'une durée de 5 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le montant de la location du terrain et du hangar pour les hélicoptères à Avoriaz, dans le cadre du bail à intervenir, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, avec le futur attributaire de l'appel d'offres,

AUTORISE M. le maire à le signer.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 16 octobre 2023.

La secrétaire de séance,  
**Marie Baud.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,  
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---